



Le **Maître d'Apprentissage** est directement responsable de la formation de l'apprenti, il assure la fonction de tuteur. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti et dans l'entreprise, des compétences correspondant à la qualification visée, en liaison avec le CFA.

Il doit être salarié de l'entreprise, volontaire, majeur et offrir toutes garanties de moralité. L'employeur ou le conjoint collaborateur peut aussi remplir cette fonction.

Il doit remplir **les conditions de compétences prévues par accord de branche** ou, à défaut :

- être titulaire d'un titre ou diplôme dans le domaine professionnel correspondant à la finalité de la qualification préparée par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'**au moins un an d'exercice** dans une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par l'apprenti ;
- ou justifier d'**au moins deux ans d'exercice** dans une activité professionnelle correspondant à la qualification visée par l'apprenti et d'un niveau minimal de qualification (demande étudiée au cas par cas).

Maître d'Apprentissage Tuteur.rice



OBJECTIFS

- **Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant.e**
Installer une relation de confiance mutuelle et créer un environnement propices au développement des compétences de l'alternant.e et à la sécurisation de son parcours de formation.
- **Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle**
Développer et mettre en œuvre une démarche d'accompagnement de l'apprenant.e dans le cadre de l'alternance.
- **Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages**
Faciliter l'accès de l'alternant.e à la maîtrise de l'ensemble des situations professionnelles caractéristiques du métier.



PROFIL ET PRÉREQUIS DES PARTICIPANTS

- Tous les salariés et TNS des entreprises du BTP exerçant ou susceptibles d'exercer une fonction tutorale dans le cadre de l'alternance
- Communiquer en français à l'oral et à l'écrit.



NOMBRE MAXIMAL D'APPRENTIS

- pouvant être simultanément accueillis par l'entreprise :
- deux pour chaque maître d'apprentissage autre que l'employeur ;
 - plus un apprenti ayant prolongé son contrat après un échec à son examen.



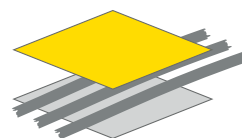
CONTENU DE LA FORMATION

- **Clarifier le rôle de MA/tuteur.rice en entreprise dans le cadre de l'alternance**
- **Identifier pour prendre en compte dans sa fonction de MA /tuteur.rice**
 - Le cadre réglementaire du contrat d'alternance et les règles de santé, hygiène et sécurité au travail
 - L'environnement de travail de l'alternant.e en entreprise
 - L'environnement de formation de l'alternant.e au centre de formation
 - Les différentes étapes du parcours de formation de l'alternant.e, les actions clés de suivi et les temps d'échange tripartite
 - Les spécificités du profil de l'alternant.e tout au long du parcours
- **Identifier les outils, méthodes et techniques à mettre en œuvre pour accompagner efficacement l'alternant.e dans le développement de ses compétences, en collaboration avec le centre de formation**
 - Les postures et techniques d'accompagnement en tant que MA/tuteur.rice
 - L'analyse des situations réelles de travail en vue d'identifier les compétences attendues dans l'exercice du métier
 - La prise en compte des attendus du diplôme ou du titre préparé par l'alternant.e
 - Les caractéristiques d'une situation de travail "apprenante", favorisant le développement des compétences
 - La réflexion sur sa propre pratique afin de favoriser le développement des compétences
 - La co-construction, l'organisation, la mise en œuvre en entreprise et le suivi du parcours de formation de l'alternant.e
 - La co-évaluation des acquis professionnels de l'apprenant.e avec le centre de formation



DURÉE TOTALE

2 jours + 1 jour complémentaire possible
2 x 7 h en présentiel et en discontinu + 7 h sur la journée complémentaire



**BTP CFA
GIRONDE**

Le réseau de l'apprentissage BTP

Maître d'Apprentissage/Tuteur.rice



DATES

À déterminer



NOS FORMATION

- Une **formation-action sur-mesure**, en lien avec la Certification reconnue par le Ministère du Travail
- Une formation animée par une **spécialiste en Didactique Professionnelle** : analyse du travail réel en vue de la formation
- Des intervenant.e.s de l'**OPPBT** et acteur.rices de la formation au CFA
- Une **plateforme numérique collaborative**, permettant la poursuite et le suivi à distance des travaux de formation engagés en présentiel
- Plus de **40 ans d'expérience** dans l'apprentissage BTP du CAP au Bac +2
- La confiance que nous accordent **plus de 1 000 entreprises** pour la formation de leurs alternant.e.s



MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes participatives et interactives
- Prise en compte **des acquis de l'expérience** des participants
- **Expérimentations concrètes** à mener en entreprise
- Salles équipées de systèmes de vidéo-projection et de visio-conférence, salles multimédia, équipement numérique, accès Internet, plateaux techniques



ET APRÈS...

- Formation complémentaire et accompagnement individuel à l'élaboration du dossier, en vue de préparer la "**Certification Relative aux Compétences de maître d'apprentissage/tuteur.rice**", reconnue par le Ministère du Travail (journée complémentaire)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Attestation de formation



PRIX DE LA FORMATION

210 € TTC / stagiaire (15 € x 14 h.)
105 € TTC / stagiaire pour la journée complémentaire

Formation éligible au CPF

Contactez CONSTRUCTYS, l'OPCO du BTP pour faire valider la prise en charge



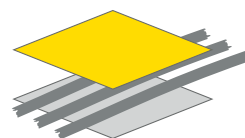
LIEU

- **Centre de formation du BTP de la Gironde**
 26, avenue du Port du Roy - 33290 Blanquefort - 05 56 35 12 28
Restauration sur place possible



CONTACT

Arnaud FEUVRIER
 Chargé de Relations Entreprises
 arnaud.feuvrier@ccca-btp.fr
 05 56 35 68 90 / 06 76 28 76 90



**BTP CFA
GIRONDE**

Le réseau de l'apprentissage BTP